

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2013
(CONVOCATION DU 22 MAI 2013)**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Messieurs BOUTET-DE-MONVEL, CHENAL, CONCA, FANTIN, GACHET, LAISSUS, PIERRETON

Mesdames CHAPPUIS, FRANCHINO, JEAN, LAUZE, SIMON, TECHER, VALLET

Formant la majorité des Membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Madame Catherine DEBAISIEUX donne pouvoir à Madame Agnès SIMON.

Madame Marie-Noëlle FAURIE donne pouvoir à Monsieur Bruno GACHET.

Madame Murielle ORTOLLAND donne pouvoir à Madame Chantal JEAN.

Monsieur Fabien REMY donne pouvoir à Monsieur Bernard LAISSUS.

Monsieur Olivier ROGEAUX donne pouvoir à Monsieur Didier FANTIN.

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Samya FKAIR

Messieurs Samir GUETTAFI et Frédéric KLIMEK

Monsieur Christophe PIERRETON est désigné Secrétaire de Séance.

I. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2013

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 15 avril 2013, **adopte à l'unanimité** le procès verbal qui en a été dressé.

II. EDITION DU NOUVEL HISTORIQUE DU 13^{ème} BCA

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a été destinataire d'un courrier du colonel BECKER lui faisant part du projet du 13^{ème} bataillon de chasseurs alpins d'éditer un livre début 2014 à l'occasion de l'anniversaire des 160 ans de sa création.

Cet ouvrage serait consacré à l'histoire ancienne et récente du « bataillon Savoie ».

Les objectifs de cet ouvrage sont les suivants :

- Porter à la connaissance du grand public l'histoire du « bataillon Savoie », en particulier son histoire récente et à travers cela favoriser la compréhension mutuelle,
- Contribuer au rayonnement du bataillon en soulignant son intégration locale et départementale,
- Rendre hommage à tous les chasseurs qui ont servi sous le fanion du 13^{ème} BCA depuis sa création.

Le budget prévisionnel est estimé à 40 000 € pour un tirage de 2 000 à 2 500 exemplaires.

Pour permettre cette réalisation, le 13^{ème} BCA propose à la Commune de Barby de l'associer en qualité de partenaire privilégié par le biais d'une participation financière.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de participer à la réalisation de cet ouvrage par le biais de l'acquisition d'ouvrages à hauteur de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de participer à la réalisation de l'ouvrage du 13^{ème} BCA, édité à l'occasion de l'anniversaire des 160 ans de sa création, par le biais de l'acquisition d'ouvrages à hauteur de 1 000 €.

III. MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise à disposition de l'association les « Mille Feuilles », gestionnaire de la bibliothèque, d'un agent communal titulaire du grade d'Adjoint du Patrimoine de 1^{ère} classe, pour une durée de 22 heures hebdomadaires.

Cette mise à disposition peut être renouvelée pour une période maximale de 3 ans.

Le Maire présente le projet de convention à intervenir avec l'association les « Mille Feuilletts ».

Elle propose au Conseil Municipal de l'autoriser à reconduire cette mise à disposition pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} novembre 2012, selon les dispositions de la convention présentée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la mise à disposition de l'association les « Mille Feuilletts » d'un Adjoint du Patrimoine de 1^{ère} classe pour une durée de 3 ans.
- AUTORISE le Maire à signer la convention ci-annexée.

IV. MISE A DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUX

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise à disposition du CCAS de Barby de deux agents du service bâtiment de la Commune, titulaires du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, en remplacement de l'agent technique polyvalent du CCAS pendant ses congés d'été 2013, pour une durée hebdomadaire de 10 heures. Les périodes concernées sont les suivantes :

- 1^{er} au 15 juillet 2013,
- 26 août au 9 septembre 2013.

Madame le Maire présente le projet de convention à intervenir avec le CCAS de Barby.

Elle propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention de mise à disposition selon les dispositions présentées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la mise à disposition du CCAS de Barby de deux Adjoints Principaux de 2^{ème} classe du service bâtiment pour les périodes détaillées ci-dessus.
- AUTORISE le Maire à signer la convention ci-annexée.

V. RECRUTEMENT D'EMPLOIS SAISONNIERS AUX SERVICES TECHNIQUES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que pour pallier les besoins des services techniques pendant l'été, il convient de recruter des agents non titulaires afin d'exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier.

Elle précise que cette procédure est prévue à l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Elle indique également que les périodes concernées sont les suivantes :

Pour les services techniques :

- du 1^{er} juillet au 19 juillet 2013
- du 22 juillet au 9 août 2013
- du 12 août au 30 août 2013.

Le dispositif mis en place à cet effet prévoit le recrutement de trois personnes par référence au cadre d'emploi d'Adjoint technique 2^{ème} classe, rémunérées sur la base suivante : IB : 297, IM : 309. Ces personnes exerceront pour les services techniques, à raison de 37 heures hebdomadaires, les fonctions d'entretien des espaces verts et particulièrement : tonte, taille, plantations, arrosage,

Le Conseil, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, après délibération et à l'unanimité :

- DECIDE de créer 3 emplois saisonniers pour les services techniques tels que définis.

COMMUNE DE BARBY

- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents sont inscrits au Budget de l'exercice en cours suffisamment approvisionné.
- CHARGE Madame le Maire de donner les suites administratives qui conviennent.

VI. AIRES DE COMPOSTAGE PARTAGEES : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur Bruno GACHET, Adjoint délégué, informe le Conseil Municipal de la volonté de la Communauté d'agglomération Chambéry métropole de développer le compostage partagé en pied d'immeuble avec l'objectif de diminuer la part des déchets fermentescibles dans les ordures ménagères.

Il propose à l'assemblée que, dans le cadre de sa politique de développement durable, la Commune de Barby s'engage dans cette action en permettant l'installation sur son domaine public d'aires de compostage partagées.

Deux sites ont été sélectionnés :

- Au Clos Gaillard près de l'immeuble « Les Graminées »,
- Aux Jardins Ouvriers de Barby.

Il présente le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public liant la Commune avec l'association Compost'Action. Cette convention prévoit les modalités de mise à disposition par la Commune, à titre précaire et révocable, au profit de l'association, des terrains appartenant au domaine public de la Commune pour la création et la gestion de deux aires de compostage partagées.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver le principe de cette mise à disposition et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public permettant la création de deux aires de compostage partagées,
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention ci-annexée.

VII. EXTENSION DE LA RESIDENCE LA MONFERINE – CESSION A TITRE GRATUIT AU PROFIT DE L'OPAC - COMPLEMENT

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 12 juillet 2010 concernant l'autorisation de céder à titre gratuit l'emprise de terrain nécessaire à l'extension de la Résidence La Monférine au profit de l'O.P.A.C. de la SAVOIE.

Elle informe l'Assemblée qu'il y a lieu de compléter cette délibération en autorisant Madame le Maire ou en cas d'empêchement les Adjointes à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Elle précise que le document d'arpentage nécessaire à la délimitation de l'emprise à céder a été établi par le Cabinet LAPLACETTE, géomètre-expert.

Les parcelles cédées, issues de la division de la parcelle cadastrée section AL n° 53, sont désormais cadastrées de la manière suivante :

Section + n° plan	Lieudit	Contenance
AL 57	« Clos Gaillard »	07 a 26 ca
AL 58	« Clos Gaillard »	00 a 29 ca

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

COMMUNE DE BARBY

- CONFIRME la cession à titre gratuit des parcelles cadastrées section AL n° 57 et n° 58 pour une superficie respective de 726 m² et 29 m² au profit de l'O.P.A.C. de la Savoie.
- MANDATE les représentants suivants pour comparaître à l'acte et signer tous documents relatifs à cette affaire :
 - acte notarié : Madame le Maire ou en cas d'empêchement les Adjointes dans l'ordre du tableau,
 - acte administratif : le 1^{er} Adjoint ou en cas d'empêchement les autres Adjointes dans l'ordre du tableau.

VIII. JURY D'ASSISES : LISTE PREPARATOIRE DE LA LISTE ANNUELLE DES JURES

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 avril 2013, le Conseil Municipal procède au tirage au sort de 9 électeurs pour constituer la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises pour 2014 :

TITULAIRES :

- CHAUX Michèle épouse LOYER
- LAURENT Pierrick
- PETRINI André
- ZAUCHE Amor
- TISSOT Michel
- LANCE Josiane
- BESSON Jacques
- CINOTTI Claude
- MALUCHET Yves

SUPPLEANTS :

- HUBERT Christian
- BREVART Amandine
- JOLICARD Roselyne épouse HUBERT
- FACHINGER Mathieu

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée.

BARBY, le 28 mai 2013

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Catherine CHAPPUIS

Christophe PIERRETON